

Compétences communautaires

Les compétences : obligatoires, facultatives et optionnelles.

Les compétences de la Communauté d'Agglomération sont de 3 ordres : obligatoires, facultatives et optionnelles.



Compétences obligatoires

Développement économique et touristique :

Création, entretien et aménagement de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, ...

Politique en faveur du commerce

Promotion du tourisme et gestion de l'office intercommunal du tourisme

Aménagement de l'espace

schéma de cohérence territoriale (SCoT)

urbanisme

création de zones d'aménagement concerté

organisation de la mobilité et des transports

Habitat

aides financières en faveur du logement social

réserves foncières

action en faveur du logement pour les personnes défavorisées

amélioration du parc immobilier bâti

Politique de la ville

diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville

animation et coordination des actions

GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Accueil des gens du voyage

aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil

Collecte et traitement des déchets

Compétences Optionnelles

L'entretien de la voirie

création et aménagement des voiries communautaires

gestion des parcs de stationnement communautaires

Construction/aménagement/entretien d'équipements culturels et sportifs communautaires

centre aquatique

La protection de l'environnement

lutter contre la pollution de l'air

lutter contre les nuisances sonores

soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

L'action sociale

services d'aide aux personnes âgées : portage de repas, garde de jour, téléalarme

aides à la petite enfance : gestion de la crèche familiale intercommunale et du RAMI, relais d'assistantes maternelles,

jeunesse : financement des journées dans les centres de loisirs, mise en réseau des ALSH, aides aux projets jeunes

Compétences Facultatives

- Gestion du chenil
- Aménagement numérique
- Création/entretien/exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques
- SIG (Systèmes d'Information Géographiques)
- Installation/entretien des abribus
- Opérations d'aménagement d'intérêt communautaire
- Action en partenariat dans des opérations de voirie de nature à améliorer la desserte du territoire
- Enseignement supérieur

Plus de renseignements sur www.grand-dax.fr